

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 10 juin 2014 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Lise Landry, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux, Louis Kemp, tous commissaires formant quorum, ainsi que M. André Gosselin, commissaire-parent.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Paule Fortier et Corinne Payne ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-140610-2687

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 13 mai 2014.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-140610-2688

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaire;
5. Nomination de gestionnaires; (*huis clos*)
6. Nomination de gestionnaires durant la période estivale – Adoption;
7. Adjudication de contrat durant la période estivale – Adoption;
8. Services alimentaires 2014-2015 : liste des prix maximums des repas de cantine et liste des prix unitaires maximums des produits complémentaires – Adoption;
9. Adjudication des contrats de service de cantine (2014-2017) – Adoption;
10. Adjudication de contrats à commande pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif dans le cadre du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) – Adoption;

11. Travaux dans nos établissements :
 - 11.1. Réaménagement de la cour de l'école Val-des-Ormes – Adjudication de contrat;
 - 11.2. Nettoyage des conduits de ventilation au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, à la Polyvalente Sainte-Thérèse et à l'école secondaire des Patriotes – Adjudication de contrat;
12. Acquisition d'une moissonneuse-batteuse usagée pour le Centre de formation agricole de Mirabel – Adoption;
13. Prolongation du bail du Centre de formation agricole de Mirabel entre la Ville de Mirabel et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles – Adoption;
14. Protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Mirabel – Adoption;
15. Renouvellement des assurances de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour l'année scolaire 2014-2015 – Adoption;
17. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La Direction générale fait rapport sur la probation d'un gestionnaire. Elle indique que monsieur Christian Dufresne, coordonnateur à la Direction du service de la formation générale des jeunes a accompli cette étape avec succès.

HUIS CLOS NOMINATION DE GESTIONNAIRES

Résolution n° CE-140610-2689

Il est proposé par M. André Gosselin

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 19 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-140610-2690

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 19 h 40.

NOMINATION – PROMOTION À TITRE DE DIRECTION AVEC ADJOINT

Résolution n° CE-140610-2691

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée aux gestionnaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre d'une promotion;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. André Gosselin

DE NOMMER monsieur Denis Charbonneau à une fonction de direction avec adjoint et de le soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION – PROMOTION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n° CE-140610-2692

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée aux gestionnaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre d'une promotion;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE NOMMER madame Josée Brunelle à une fonction de direction d'école et de la soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION – PROMOTION À TITRE DE DIRECTION D'ÉCOLE

Résolution n° CE-140610-2693

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée aux gestionnaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre d'une promotion;

ATTENDU la recommandation unanime des comités de sélection;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE NOMMER les personnes suivantes à une fonction de direction adjointe d'école :

- madame Pascale Danis
- madame Christine Gauthier
- madame Marylène Jetté

et de les soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION – PROMOTION À TITRE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Résolution n° CE-140610-2694

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'affichage pour combler les postes de direction adjointe à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre du plan de relève;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. André Gosselin

DE NOMMER madame Marjolaine Descôteaux à une fonction de direction adjointe d'école et de la soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION – PROMOTION À TITRE DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE

Résolution n° CE-140610-2695

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des cadres d'école (RH-04);

ATTENDU l'invitation adressée aux gestionnaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles dans le cadre d'une promotion;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE NOMMER madame Louise Isabelle Couture à une fonction de direction adjointe d'école et de la soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION – DIRECTION DU SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Résolution n° CE-140610-2696

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l'affichage du poste de direction du Service de l'organisation scolaire adressé à l'interne et à l'externe de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE NOMMER monsieur Roch-André Malo à titre de direction du Service de l'organisation scolaire et de le soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION – COORDONNATEUR EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Résolution n° CE-140610-2697

ATTENDU les dispositions de la Politique locale de gestion des administrateurs (RH-05);

ATTENDU l'affichage du poste de coordonnateur en gestion des ressources humaines adressé à l'interne de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. André Gosselin

DE NOMMER madame Isabelle Forest à titre de coordonnatrice en gestion des ressources humaines et de la soumettre à une période de probation d'une année.

Adopté

NOMINATION DE GESTIONNAIRES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-140610-2698

ATTENDU que des postes de gestionnaire n'ont pas été comblés à ce jour dans les établissements et les services;

ATTENDU la nécessité que ces postes soient comblés le plus rapidement possible;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'AUTORISER le directeur général, à la suite d'une recommandation unanime d'un comité de sélection et après présentation du dossier à la présidente du comité exécutif, à combler les postes vacants de direction, direction adjointe et coordonnateur d'établissement et de service, et à présenter ces nominations à une séance subséquente du comité exécutif afin d'être entérinées.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Résolution n° CE-140610-2699

ATTENDU la période estivale;

ATTENDU la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

ATTENDU les responsabilités et délégations de pouvoirs exercées par le comité exécutif;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la responsabilité du comité exécutif d'approuver les contrats de concession alimentaire ou de service de traiteur conformément à la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'AUTORISER le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

Mme Sandra East occupe son siège à 19 h 55.

SERVICES ALIMENTAIRES 2014-2015 : LISTE DES PRIX MAXIMUMS DES REPAS DE CANTINE ET LISTE DES PRIX UNITAIRES MAXIMUMS DES PRODUITS COMPLÉMENTAIRES

Résolution n° CE-140610-2700

ATTENDU l'article 7.2.2. de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10) stipulant que le comité exécutif approuve annuellement la liste des prix maximums;

ATTENDU que la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014 (rés. n°CC-140225-4034);

ATTENDU la politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'importance de promouvoir une saine alimentation en favorisant les repas complets à prix modiques et constitués d'aliments de qualité supérieure;

ATTENDU l'analyse comparative auprès des commissions scolaires environnantes;

ATTENDU les résultats des analyses effectuées pour déterminer les spécifications sur les produits complémentaires;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE MAINTENIR les prix maximums des repas complets dans les cantines des écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2014-2015, à savoir :

- 5,00 \$ pour trois articles dans les écoles primaires;
- 5,25 \$ pour quatre articles dans les écoles primaires;
- 5,25 \$ pour quatre articles dans les écoles secondaires;
- 5,50 \$ pour cinq articles dans les écoles secondaires;

D'ADOPTER la liste des prix maximums des produits complémentaires pour les écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2014-2015;

D'ADOPTER la liste des prix maximums des repas et des produits complémentaires pour le Centre de formation des Nouvelles-Technologies et le Centre de formation agricole de Mirabel pour l'année scolaire 2014-2015;

D'ADOPTER la liste des prix maximums des articles offerts dans les machines distributrices des centres de formation professionnelle et générale adulte pour l'année scolaire 2014-2015;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 247.

Adopté

ADJUDICATION DES CONTRATS DE SERVICE DE CANTINE (2014-2017)

Résolution n° CE-140610-2701

ATTENDU que l'ensemble des contrats de service de cantine des écoles primaires et secondaires viennent à échéance le 30 juin 2014;

ATTENDU les attentes de la Commission scolaire en regard de la qualité des services et des produits, conformément aux exigences de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10), des contrats de service de cantine et des cadres de gestion sur les services alimentaires;

ATTENDU les prix maximums des repas et produits complémentaires fixés annuellement par la Commission scolaire;

ATTENDU le résultat de l'évaluation du degré de satisfaction de l'ensemble des directions d'école à l'égard de la qualité des services et des produits dispensés par les divers concessionnaires actuels;

ATTENDU l'intérêt manifesté par certaines directions d'école de maintenir les concessionnaires actuels;

ATTENDU la nécessité de changer de concessionnaire ou de traiteur dans certaines écoles, à la suite des validations faites auprès des directions d'école et des concessionnaires ou des traiteurs;

ATTENDU les démarches menées et les recommandations des directions d'école;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER les contrats de service de cantine des écoles suivantes, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017 :

Écoles secondaires (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
Polyvalente Sainte-Thérèse	Laliberté, gestion de services alimentaires
secondaire Jean-Jacques-Rousseau	Cafétéria Aline Thibault
secondaire Hubert-Maisonneuve	Gestion Richard Ouimet enr.
secondaire des Patriotes	Gestion Richard Ouimet enr.

Écoles primaires (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
Alpha	Jardin Culinaire
de Fontainebleau	Jardin Culinaire
de la Renaissance	Jardin Culinaire
de la Seigneurie	Jardin Culinaire
des Semailles	Jardin Culinaire
du Ruisselet	Jardin Culinaire
Gaston-Pilon	Jardin Culinaire
Notre-Dame-de-l'Assomption	Jardin Culinaire
Val-des-Ormes	Jardin Culinaire
Sauvé	Les Amis de la Boîte à Lunch Inc.
des Ramilles	Martine Petit
Terre-Soleil	Martine Petit
Le Carrefour	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.
Marie-Soleil-Tougas	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.
de l'Aquarelle	Lyne Gagnon
des Lucioles	La Bouffe à Jojo
des Perséides	Les Délices à Édith
des Perséides (pavillon des Primevères)	Les Délices à Édith
Prés fleuris	Suzanne Boily
au Cœur-du-Boisé	Suzanne Boily
Arc-en-ciel	Délice Gastronomique Inc.
des Pins	Aux délices de Mariève
du Mai	Labri-Co-Cuisine
Emmanuel-Chénard	Diane Lamarche
Gabrielle-Roy	La marmite à saveurs
Horizon-Soleil	La marmite à saveurs
Chante-Bois	La marmite à saveurs
de l'Espace-Couleurs	La marmite à saveurs
des Grands-Chemins	Gestion Richard Ouimet enr.
Plateau Saint-Louis	La Boîte Régal Santé
de l'Envolée	La Boîte Régal Santé
Rose-des-Vents	Guylaine Trottier
Sainte-Scholastique	Chantal Dupras
Saint-Pierre	Lise Fortin
des Grands-Vents	Nathalie Lanoville
Terre des jeunes	Nathalie Lanoville
Le Sentier	Midis D'Amours

Écoles primaires (mets non cuisinés sur place)	Traiteurs
Cœur à cœur, l'Alternative	La marmite à saveurs
Jeunes du monde	Midi Bouffe Enr.
Le Rucher	Midi Bouffe Enr.
Pavillon Félix-Leclerc	Midi Bouffe Enr.
Arthur-Vaillancourt	Resto-Pop
Le Tandem	Resto-Pop
Le Tournesol	Cafétéria Rayon de Soleil Enr.

Centres de formation professionnelle (mets cuisinés sur place)	Concessionnaires
Centre de formation agricole de Mirabel	Marie-France Lemieux
Centre de formation des Nouvelles-Technologies	Café Bistro Découvertes

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

Mme Johanne Beaulieu quitte son siège à 20 h 15.

ADJUDICATION DE CONTRATS À COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL) Résolution n° CE-140610-2702

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a procédé à un appel d'offres public regroupé en tant que mandataire du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif (rés. n° CC-140422-4068);

ATTENDU que l'appel d'offres comportait plusieurs catégories pouvant être octroyées à des fournisseurs différents;

ATTENDU les soumissions reçues et la valeur estimée des contrats à commande;

ATTENDU que la durée des contrats à octroyer est d'un an, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec possibilité de reconduction pour une année additionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADJUGER, pour le regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL), à Perfix inc., un contrat à commande d'une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec possibilité de reconduction pour une année additionnelle pour la catégorie suivante :

- Catégorie 11 : Mobilier métallique

D'ADJUGER, pour le regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL), à BuroPLUS, division de Novexco inc., un contrat à commande d'une durée d'un an, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec possibilité de reconduction pour une année additionnelle, incluant le renouvellement pour la catégorie suivante :

- Catégorie 12 : Mobilier de bureau

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

Mme Johanne Beaulieu occupe son siège à 20 h 20.

La présidente, Mme Guylaine Richer, quitte temporairement son siège. La vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu, dirige la séance à titre de présidente de l'assemblée.

Il est 20 h 20.

**RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE VAL-DES-ORMES –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CE-140610-2703

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-130625-3941);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1448 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réaménagement de la cour de l'école Val-des-Ormes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation des Consultants Bellefeuille, Samson inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réaménagement de la cour de l'école Val-des-Ormes, à l'entrepreneur général Les Asphaltes J. Dumont inc. pour la somme de 117 171,70 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réaménagement de la cour de l'école Val-des-Ormes, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

La présidente, Mme Guylaine Richer, occupe son siège à 20 h 25. Elle reprend la présidence de la séance.

NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION AU CENTRE DE FORMATION DES NOUVELLES-TECHNOLOGIES, À LA POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE ET À L'ÉCOLE SECONDAIRE DES PATRIOTES – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-140610-2704

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles dans le cadre du budget des activités gérées en fidéicommiss (Qualité de l'air);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1447 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de nettoyage des conduits de ventilation au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, à la Polyvalente Sainte-Thérèse et à l'école secondaire des Patriotes;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de Beaudoin Hurens inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de nettoyage des conduits de ventilation au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, à la Polyvalente Sainte-Thérèse et à l'école secondaire des Patriotes, à l'entrepreneur général Service d'entretien Carlos inc. pour la somme de 100 400 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de nettoyage des conduits de ventilation au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, à la Polyvalente Sainte-Thérèse et à l'école secondaire des Patriotes, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

ACQUISITION D'UNE MOISSONNEUSE-BATTEUSE USAGÉE POUR LE CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL

Résolution n° CE-140610-2705

ATTENDU l'appel d'offres public n°190AO1293 pour l'acquisition d'une moissonneuse-batteuse usagée pour le programme d'études Mécanique agricole au Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADJUGER le contrat d'acquisition d'une moissonneuse-batteuse à, Le groupe Agritex inc. pour la somme de 167 500 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat d'acquisition d'une moissonneuse-batteuse usagée au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

PROLONGATION DU BAIL DU CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL ENTRE LA VILLE DE MIRABEL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

Résolution n° CE-140610-2706

ATTENDU le bail intervenu le 4 novembre 1999 entre la Ville de Mirabel (Ville) et la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) concernant le Centre de formation agricole de Mirabel;

ATTENDU que le bail se terminera le 30 octobre 2029;

ATTENDU que la prolongation du bail permettrait à la CSSMI de planifier un projet en économie d'énergie;

ATTENDU les négociations entre la Ville et la CSSMI concernant la possibilité de prolonger une partie de ce bail;

ATTENDU l'acceptation de la prolongation d'une partie du bail conformément à la description technique du 6 mai 2013 (rés. n° CE-130828-2609);

ATTENDU la nouvelle description technique du 8 janvier 2014 préparée par madame Nathalie Levert, arpenteur-géomètre;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. André Gosselin

DE RESCINDER la résolution n° CE-130828-2609 à toutes fins que de droit;

D'ACCEPTER la prolongation d'une partie du bail pour une durée minimale correspondant à la période requise pour être admissible à une mesure du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ladite prolongation de bail au répertoire des présentes sous la cote 248.

Adopté

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES ET LA VILLE DE MIRABEL

Résolution n° CE-140610-2707

ATTENDU l'historique de partenariat entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la Ville de Mirabel;

ATTENDU le désir de la Commission scolaire de maintenir cette relation avec la Ville de Mirabel relativement à l'échange de services et à l'utilisation des locaux, des infrastructures, des aménagements et des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville;

ATTENDU le résultat des négociations ayant eu lieu entre la Commission scolaire et la Ville de Mirabel;

ATTENDU la résolution n° 374-05-2014 de la Ville de Mirabel;

ATTENDU les résolutions favorables des conseils d'établissement des quatre écoles primaires concernées, soit Sainte-Scholastique, de la Clé-des-Champs, Prés fleuris et Girouard;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPROUVER le protocole d'entente avec la Ville de Mirabel relativement à l'échange de services et à l'utilisation des locaux, des infrastructures, des aménagements et des équipements communautaires situés sur le territoire de la Ville;

D'AUTORISER la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit protocole d'entente;

DE VERSER ledit protocole d'entente au répertoire des présentes sous la cote 249.

Adopté

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015

Résolution n° CE-140610-2708

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU les dispositions de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la résolution n° CE-130611-2597 qui adjugeait le contrat d'assurance générale à la firme AON Parizeau inc. pour l'année scolaire 2013-2014;

ATTENDU la possibilité inscrite à l'appel d'offres public #190AO1249 de renouveler avec le même courtier d'assurance pour l'année suivante;

ATTENDU les prix soumis et les conditions de reconduction des assurances complémentaires 2014-2015;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. André Gosselin

D'ADJUGER le contrat d'assurances complémentaires à la firme AON Parizeau inc. pour la somme de 140 956 \$, toutes taxes exclues, pour l'année scolaire 2014-2015;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-140610-2709

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 30.

Guyline Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général